

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.17/4
21 octobre 2015

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington
Jeudi 12 novembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU PPCR (RÉSUMÉ)

Résumé analytique

1. Le Rapport sur les résultats du PPCR de 2015 est le troisième de la série ; il fait suite au rapport de 2013 qui établissait les bases de référence et les cibles, et à celui de 2014 qui indiquait les résultats obtenus depuis l'établissement des références. L'objectif du rapport de 2015 est double : i) analyser les progrès accomplis et les résultats cumulés obtenus par le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) au 31 décembre 2014 ; ii) fournir une vue d'ensemble des progrès accomplis en vue du renforcement et de l'amélioration des systèmes de suivi et de présentation de rapports du PPCR dans les pays pilotes.

2. Les résultats obtenus par le PPCR dans le contexte du présent rapport sont évalués au regard des cinq indicateurs de base, qui couvrent les réalisations et l'impact transformateur. L'ampleur et le niveau des résultats obtenus jusqu'à présent sont influencés, dans une large mesure, à la fois par les activités de la première phase du PPCR qui ont débouché sur l'élaboration du Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) de chaque pays pilote, et par les activités de la phase 2 visant à préparer et réaliser les investissements et mener les activités habilitantes identifiées dans chaque SPCR. En règle générale, les activités de la phase 1 contribuent à améliorer l'état de préparation globale des pays participant au PPCR grâce à la mise en place et au renforcement des principaux éléments constitutifs d'un développement à l'épreuve des chocs climatiques, à savoir : l'adhésion du pays, le renforcement des capacités, la coordination et le renforcement des institutions, et la mobilisation des parties prenantes. S'agissant de la conduite effective des activités de la phase 2, le montant total des financements approuvés au profit de 18 pays participant au PPCR et de deux programmes régionaux s'élevait au 31 décembre 2014 à 1 034,4 millions de dollars, dont 811,2 millions de dollars approuvés par le Sous-comité du PPCR. Les BMD avaient approuvé une enveloppe de 717,5 millions de dollars (soit 88 % des financements totaux approuvés par le Sous-comité) au profit de 44 projets et programmes en cours ou en voie d'exécution. Le taux de décaissement est passé de 8 % en 2013 à 12 % en 2014.

3. Au cours du cycle de présentation de rapports de 2015, les 18 pays pilotes ont soumis leurs rapports sur les résultats à l'Unité administrative des CIF, soit un taux de présentation de 100 %, contre 61 % en 2013 et 83 % en 2014. Voici les résultats essentiels pour chaque indicateur de base.

4. **Indicateur de base 1 : Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel).**

- **À l'échelon national**, les pays pilotes sont en train de prendre des dispositions positives pour intégrer le changement climatique dans les principaux documents de planification nationale. En décembre 2014, sept des seize pays du PPCR ayant rendu compte de l'évolution de cet indicateur avaient élaboré ou révisé leurs principaux

documents nationaux relatifs à leur stratégie de développement en intégrant la dimension du changement climatique. Six autres pays, sont en train d'intégrer cette dimension dans les principaux documents de planification nationale du développement avec, dans la plupart des cas, l'appui de projets d'assistance technique du PPCR. Seuls deux pays pilotes n'ont pas encore entamé ce processus.

- **À l'échelon sectoriel**, le processus d'intégration du changement climatique dans la planification sectorielle a régulièrement progressé depuis l'adoption du Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR). Parmi les 16 pays pilotes qui ont rendu compte de l'évolution de cet indicateur, 21 des 67 secteurs prioritaires identifiés ont intégré la dimension du changement climatique dans leurs plans ou documents stratégiques sectoriels. Dans 23 secteurs prioritaires, ce travail est en cours et des projets de politiques sectorielles prenant en compte le changement climatique ont été élaborés. Dans les 23 autres secteurs, aucun plan tenant compte du changement climatique n'a encore été élaboré.

5. **Indicateur de base 2 : Capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la protection contre les chocs climatiques.**

- Dans l'ensemble, le PPCR a nettement contribué à sensibiliser les secteurs et les principales parties prenantes, y compris l'État, au problème de la résilience face au changement climatique. Tout au long de la phase 1 et au début de la conduite des activités de la phase 2, le PPCR a été en mesure de renforcer les capacités institutionnelles et les capacités en matière de politiques générales, et de consolider les modalités de travail. Dans la plupart des pays participants, on a observé des progrès sur le plan de la disponibilité d'informations sur le changement climatique, sur l'augmentation des compétences dans ce domaine et sur la participation des secteurs à des activités en faveur de la résilience climatique.
- Le PPCR a également contribué à faciliter l'établissement d'institutions chargées d'atténuer le risque climatique dans tous les pays pilotes du PPCR. Les organismes de coordination sont souvent placés aux niveaux les plus élevés de l'administration (Présidence ou cabinet du Premier ministre, par exemple) ou au sein d'un ministère doté d'un pouvoir de mobilisation des parties prenantes (le ministère des Finances, par exemple). Certains pays devront toutefois s'employer à améliorer la représentativité et la fonctionnalité de ces mécanismes, d'autant que certains pays (comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont signalé leur manque de capacités humaines et financières à l'appui d'un large éventail de secteurs. De plus, la participation d'acteurs non étatiques, tels que les organisations non

gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé, aux mécanismes de coordination nationale, devrait être rehaussée dans la plupart des pays, de même que la parité dans la participation.

6. **Indicateur de base 3 : Élaboration, mise à l'essai et évaluation de la qualité des instruments ou des modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques.**

7. **Indicateur de base 4 : Mesure dans laquelle les ménages, les collectivités, les entreprises et les services publics vulnérables utilisent les stratégies, activités, outils et instruments améliorés appuyés par le PPCR pour faire face à la variabilité et à l'évolution du climat.**

- À l'heure actuelle 13 pays qui participent au PPCR, conduisant 29 projets approuvés, ont présenté un rapport sur 212 outils ou instruments mis au point ou en cours de préparation. La majorité de ceux-ci sont axés sur des systèmes d'information climatique et d'alerte précoce (26 %), la mise en place d'infrastructures physiques (23 %) et l'instauration de conditions plus favorables (20 %).
- À ce jour, 101 056 ménages sur 800 227 (13 %), 40 entreprises sur 9 622 (0,4 %), 184 entités de services du secteur public sur 4 420 (4 %) et 59 collectivités sur 1 869 (3 %) ont utilisé 212 outils/instruments innovants du PPCR pour faire face au changement climatique. Nombre de projets du PPCR sont en cours de préparation ou au début de leur exécution. Le taux d'adoption des différents outils/instruments devrait être beaucoup plus élevé au cours des prochaines années, au fur et à mesure du développement du PPCR.

8. **Indicateur de base 5 : Nombre de personnes bénéficiant de l'appui du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique**

- D'après les premières estimations faites au cours de la préparation des projets, plus de 30 millions de personnes (dont 50 pour cent de femmes), dans 17 pays, devaient bénéficier de l'appui du PPCR au cours de l'exécution de 41 projets approuvés. Au 31 décembre 2014, sept pays ont indiqué que plus de 900 000 personnes, dont 450 000 femmes et 800 000 pauvres, avaient bénéficié d'un appui direct, grâce à 10 projets du PPCR.

9. **Progrès accomplis dans l'amélioration du système de suivi et de présentation de rapports du PPCR.** Compte tenu de la relative nouveauté – surtout au niveau des programmes – du suivi et de la présentation de rapports sur les initiatives en matière de résilience climatique, l'Unité

administrative des CIF et les banques multilatérales de développement aident les pays participant au PPCR par les moyens suivants :

- Un montant de 2 millions de dollars a été alloué pour renforcer le soutien ciblé au suivi et à la présentation de rapports au titre du PPCR ; les pays participants l'ont utilisé pour faciliter le renforcement des capacités à l'échelon national.
- Le Programme de renforcement des capacités nationales en matière de suivi et présentation de rapports, qui relève du PPCR, a été lancé en 2015 en complément du soutien ciblé renforcé. Au cours du présent cycle de présentation de rapports, l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ont organisé deux ateliers de formation en Jamaïque et en Haïti pour répondre aux besoins particuliers de ces pays en matière de suivi et présentation de rapports.

10. Ces mesures ont contribué à augmenter le taux de présentation de rapports et à améliorer la qualité des rapports nationaux. Des pays ont également pu appliquer l'approche participative du suivi et de la présentation de rapports, suivie à l'initiative des pays, afin de les sensibiliser et de faciliter le dialogue sur le programme d'action national en matière de résilience climatique.

11. Principales difficultés rencontrées dans le cycle de présentation de rapports de 2015 et prochaines étapes

- Le rapport met en évidence les difficultés rencontrées, liées à la sélection des groupes de parties prenantes à l'échelon national qui a été opérée lors de l'atelier annuel de notation des parties prenantes ; au caractère confidentiel et sensible des données concernant le secteur privé et leur mise à la disposition des instances nationales ; à la nécessité de dresser un bilan de l'utilité, de la faisabilité et de la durabilité du système de suivi et de présentation de rapports du PPCR, y compris son cadre de résultats, au bout de trois ans d'exécution du programme.
- Pour résoudre ces difficultés, l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, continuera d'aider les pays à répondre à leurs besoins particuliers en matière de suivi et de présentation de rapports, révisera le Guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR pour mieux les aider à résoudre les problèmes soulevés, et organisera un atelier de deux jours pour dresser le bilan de l'utilité, de la faisabilité et de la durabilité du système de suivi et présentation de rapports du PPCR. Des représentants des pays pilotes, des donateurs, des BMD et des experts dans le

domaine du suivi et de l'évaluation de la résilience climatique participeront à cet atelier.